

**Biennale de l'éducation en Afrique
(Maputo, Mozambique, 5-9 mai 2008)**

**Au-delà de l'éducation primaire :
défis et approches pour étendre les opportunités d'apprentissage**

Session 2

**Présentations
sur le développement
du post-primaire**

**Mobilisation pour action : l'appel de Kigali
Une vision élargie de l'éducation de base pour l'Afrique**

Par Ann-Thérèse NDONG-JATTA

**Document de travail
en cours d'élaboration**

NE PAS DIFFUSER

DOC 1.7.01

Ce document a été préparé pour la biennale de l'ADEA (Maputo, Mozambique, 5-9 mai 2008). Les points de vue et les opinions exprimés dans ce document sont ceux de(s) (l')auteur(s) et ne doivent pas être attribués à l'ADEA, à ses membres, aux organisations qui lui sont affiliées ou à toute personne agissant au nom de l'ADEA.

Le document est un document de travail en cours d'élaboration. Il a été préparé pour servir de base aux discussions de la biennale de l'ADEA et ne doit en aucun cas être diffusé dans son état actuel et à d'autres fins.

© Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) – 2008

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)

Institut international de planification de l'éducation

7-9 rue Eugène Delacroix

75116 Paris, France

Tél. : +33(0)1 45 03 77 57

Fax : +33(0)1 45 03 39 65

adea@iiep.unesco.org

Site web : www.ADEAnet.org

Depuis Jomtien (1990) et après le Forum de Dakar sur l'EPT (2000) la plupart des parties prenantes ont investi principalement dans l'éducation primaire, et ont effectué des réformes au niveau du premier et du second cycle de l'enseignement secondaire sans pour autant considérer l'éducation, d'une manière holistique, comme un système.

Récemment, l'UNESCO et ses partenaires, entre autres, l'Union Africaine, l'ADEA et la Banque Mondiale, ont soutenu des initiatives différentes et ont organisé des concertations régionales sur des thèmes importants, y compris des Séminaires Régionaux sur la Réforme de l'Enseignement Secondaire en Afrique (Addis Ababa, Ethiopia, novembre 2005 organisé par l'UNESCO/BREDA et Accra, Ghana, avril 2007, organisé par la Banque Mondiale), et sont arrivés à la conclusion qu'une réforme approfondie et sectorielle est nécessaire. L'introduction d'une éducation de base de 9 ans au minimum, qui soit holistique, inclusive, cohérente et continue et le fait d'accorder la priorité à la formulation des politiques claires et des plans nationaux orientés vers sa mise en œuvre, sont considérés comme urgentes pour la réalisation des objectifs de l'EPT et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette réforme comprend deux points principaux :

- Une extension nécessaire de l'enseignement de base à 9 – 10 ans au minimum considérée d'une manière holistique, et
- Une réforme de l'enseignement de base, en phase avec l'évolution et les exigences des sociétés africaines. L'UNESCO et ses partenaires ont appuyé les initiatives en vue de la réforme des systèmes éducatifs en Afrique, et ont exprimé plus récemment des visions et formulé des propositions pour la mobilisation des autorités nationales chargées de l'éducation afin qu'elles s'engagent en faveur du développement d'un cadre de programme spirale holistique, intégré et inclusif basé sur la compétence qui réponde aux besoins des enfants et de la jeunesse en Afrique pour une période ininterrompue d'apprentissage à vie de 9 à 10 ans.

Les 115 participants venus de 15 pays, y compris les Ministres de l'Education ou leurs représentants, Directeurs et Décideurs en matière de politique, des spécialistes en programme scolaire, formateurs d'enseignants, officiels des Nations Unies, partenaires au développement et les organisations de la société civile se sont rencontrés à Kigali, Rwanda du 25 au 28 septembre 2007 et se sont engagés à réorienter et/ou créer une nouvelle architecture ou renforcer des efforts vers l'extension de l'éducation de base en Afrique.

Plusieurs présentations sur les vues d'ensemble, expériences et perspectives sur l'élargissement et l'extension de l'éducation de base basée sur le droit à l'éducation et la démocratisation de l'éducation des pays en Afrique, en Asie, et en Amérique Latine ont enrichies les discussions, se focalisant principalement sur les questions cruciales de contenu, de développement de cadres de programme pour l'éducation de base qui sont basés sur les aptitudes et les compétences de même que sur les stratégies pour la mobilisation de partenaires financiers afin d'assurer une mise en œuvre totale.

L'extension de l'enseignement de base fournira la connaissance de base et les compétences aux apprenants qui leur permettront d'améliorer leurs niveaux de vie et de

faciliter leur entrée dans le monde du travail, de les préparer à travers des formations techniques afin qu'ils contribuent au développement social et économique de leur pays et/ou poursuivent leurs études. Les participants se sont engagés à créer les conditions nécessaires pour l'établissement d'un enseignement de base de 9 – 10 ans au minimum dans leurs pays respectifs, à la fois au sein des cadres formels et non formels, et à identifier un éventail de priorités importantes pour les actions nationales, régionales et internationales.

Tous les participants s'engagent à ce qui suit :

I. LES ACTIONS NATIONALES

Pour réformer les systèmes éducatifs en Afrique et conformément aux décisions prises par les Ministres qui ont participé à la Conférence sur l'Enseignement Secondaire au Ghana (Accra, avril 2007), nous exhortons

Les Gouvernements à :

- lancer une réforme et une extension de l'enseignement de base en le transformant en un système continu basé sur une approche holistique et inclusive en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT et de l'OMD;
- adopter et appliquer les cadres appropriés dans les domaines juridiques et politiques afin de respecter, protéger et réaliser le droit à l'éducation pour tout apprenant ;
- assurer que les objectifs nationaux en matière de l'éducation répondent aux défis local et internationaux ;
- créer un environnement nécessaire en matière de politique, qui permettra d'introduire et/ou d'augmenter les bonnes pratiques existantes quant à l'offre de l'éducation, à travers une bonne compréhension, articulation de visions et de conviction partagées parmi toutes les parties prenantes sur l'importance d'une éducation de base gratuite et obligatoire de 9 ans au minimum, laquelle assure une période ininterrompue d'apprentissage à vie à partir de la petite enfance jusqu'à la fin du cycle de l'éducation de base ;
- développer des plans nationaux, des directives, des stratégies et renforcer les partenariats publics-privés et la société civile pour appuyer la mise en œuvre complète de la politique ;
- développer ou réformer le curriculum national et les cadres du curriculum, méthodologies et les instruments flexibles, adaptables, inclusives en matière d'évaluations et promouvoir une fondation solide pour l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'apprentissage à vie ;
- former les planificateurs, managers, concepteurs de programmes et exécuteurs (enseignants, facilitateurs, les concepteurs de matériels enseignement/apprentissage) sur les approches qui améliorent l'apprentissage telles que l'utilisation des résultats sur la neuroscience, la santé mentale, le

conseil en matière de nutrition, l'orientation scolaire et l'enseignement en utilisant la langue d'enseignement la plus appropriée et le développement du programme d'enseignement à travers les institutions nationales et régionales telles que les universités, les instituts de recherche et les centres d'excellence ;

- promouvoir les stratégies en matière de communication et de plaidoirie, y compris le dialogue au sein et parmi tous les secteurs (éducation, finance, planification) ;
- augmenter les ressources existantes attribuées à l'éducation ; mobiliser des ressources supplémentaires des secteurs publics et privés et les partenaires au développement.

II ACTIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

UNESCO

- envoyer à tous les Pays Membres en Afrique l'*Appel de Kigali en vue de la Mobilisation pour Action* et le Rapport Final de la Conférence ;
- promouvoir l'éducation comme un droit basé sur tous les principes incorporés dans les conventions de l'UNESCO et d'autres conventions de l'ONU ;
- promouvoir la Communauté Africaine de Pratique en matière de Conception de Programme comme une plateforme pour faciliter la politique et le dialogue social et action collective sur l'éducation et les questions relatives au programme liées à la réforme de l'Enseignement de Base et à la réalisation d'un programme inclusif basé sur les capacités et les compétences ;
- fournir aux pays une assistance technique pour fixer le standard, assurer la qualité, développer les instruments de contrôle et d'évaluation de l'apprentissage ;
- accompagner les pays participants dans leur processus de réforme en vue de l'extension de l'enseignement de base (HQ, IBE, UNEVOC, BREDA, IICBA, Fos) ;
- plaider en faveur de/et aider les pays dans le développement des cadres dans le domaine de la législation, politique et programme pour l'extension de l'enseignement de base de 9 – 10 ans ;
- fournir l'assistance technique et un appui renforcés pour le développement des capacités des planificateurs, managers, concepteurs de programme, d'instrument d'évaluation, des concepteurs d'instrument d'évaluation des enseignants et de l'enseignement/apprentissage (IBE, UIL, UNEVOC, IICBA, Fos) ;
- fournir l'assistance technique et le conseil en matière de politique aux pays dans le domaine de la formation des formateurs des enseignants, le

développement professionnel des enseignants, des facilitateurs en vue d'un enseignement de base inclusif à travers (BREDa, IICBA, HQ) ;

- mobiliser les partenaires Internationaux sous programme de l'E-9, EPT, Deuxième Millénaire de l'Union Africaine pour l'Education (HQ, BREDa, COMEDAF, les Communautés Economiques Régionales) ;
- s'engager dans la plaidoirie et la sensibilisation à travers des réunions, l'utilisation des TIC et d'autres voies autour d'un large concept d'Enseignement Inclusif pour atteindre les objectifs de l'EPT, et en tant qu'activité préparatoire de la 48^{ème} Session de la Conférence Internationale sur l'Education (ICE 2008) (HQ, IBE, BREDa) ;
- faciliter la coopération au sein de la Région Afrique et avec d'autres Régions à travers l'échange d'information, d'expérience, de visites d'études, travail en réseaux et la coopération Sud-Sud ;
- faciliter le travail en réseaux des instituts de recherche, universités, associations professionnelles et les partenaires en développement engagés dans le développement de l'enseignement en Afrique ;
- organiser des tables rondes des partenaires aux niveaux Régionaux et Globaux ;
- encourager des concertations régulières et la collaboration parmi toutes les parties prenantes à tous les niveaux à la fois dans l'enseignement formel et non formel.

III. AGENCES DES NATIONS UNIES

- o travailler conjointement avec le Système de l'ONU et dans le cadre de l'UNDAF en vue de développer les synergies nécessaires pour faciliter l'apprentissage à travers des interventions dans les domaines tels que la santé, la nutrition, l'eau et les installations sanitaires (WASH), VIH/SIDA, l'environnement, la paix, les interventions humanitaires scolaires urgentes, dans l'enseignement formel et non formel.

IV. ADEA

- créer un réseau Régional dans le domaine de l'éducation en collaboration avec des réseaux similaires dans d'autres Régions, et en coordination avec la Communauté Africaine de l'UNESCO en matière de Pratique dans le développement du programme ;
- circuler l'Appel de Kigali en vue de *la Mobilisation pour Action* lors de la biennale de 2008 de l'ADEA, au cours des réunions des Ministres de l'Education et d'autres réunions importantes ;
- promouvoir le dialogue politique, les recherches analytiques, la diffusion de l'information sur l'enseignement de base de 9 ans au minimum ;

- appuyer tous les efforts visant à l'institution d'un cycle de l'enseignement de base d'au moins 9 ans dans l'enseignement formel et non formel dans les pays africains.

V. LA BANQUE MONDIALE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

- Appuyer les Gouvernements qui sont en train de mettre en œuvre les politiques et les plans nationaux en matière de l'enseignement de base, et en même temps pourvoir des conseils sur le plan politique et assistance technique aux pays en vue de la formulation de nouvelles politiques, adopter des stratégies financières réalisables et d'autres aspects des plans nationaux à fin de mettre en œuvre les réformes et des nouvelles orientations de politique ;
- Fournir, à tous les pays qui ont développé des réformes nationales en matière de politique et de plans nationaux et ayant introduit l'enseignement de base de 9 – 10 ans au minimum, le soutien financier nécessaire.

VI. SOCIETE CIVILE/COMMUNAUTE

- o travailler en réseau et promouvoir le dialogue social en vue de faciliter le partage de l'information et des expériences sur un enseignement de base de 9 – 10 ans ;
- o renforcer la relation entre les écoles et les communautés, appuyer l'enseignement non formel et créer des synergies entre l'enseignement formel et non formel.